

Pour nous joindre : unsaterritoriaux.cea@gmail.com ou
syndicat.unsa@bas-rhin.fr

UNSA TERRITORIAUX CeA

Newsletter syndicale - FÉVRIER 2021

UNSA info



Élections CNRACL

**Du 1^{er} au 15 mars
je vote UNSA**

L'UNSA défend la juste considération des agent-es qui se consacrent au service public. Cela passe par l'amélioration des conditions de travail et de la rémunération, **ainsi que par une retraite à la hauteur de leur engagement au service des Français-es**. Voter UNSA, c'est choisir qui représente vos intérêts au sein de votre caisse de retraite. Pour vos représentant-es au Conseil d'administration de la CNRACL, votez UNSA !

Je découvre [les listes](#) et [la profession de foi](#) de l'UNSA.

Pourquoi je voterai UNSA ?



Claire, infirmière, 32 ans



Moi, je voterai UNSA aux élections CNRACL. Pourquoi ? Parce que le syndicat doit se battre pour des idées mais surtout pour faire avancer la situation des salariés.

L'UNSA c'est un syndicat utile : pas de bla-bla improductif. Une ligne, claire et de la négociation pour obtenir gain de cause. C'est ce qui s'est passé dans le champ d'activité professionnel avec la signature du protocole Ségur par l'UNSA. Les conséquences ? Une hausse de salaire non négligeable qui comptera pour ma retraite. Du concret sonnante et trébuchant !!!!



Le Ségur des Territoriaux : l'UNSA ne lâche rien !

ÉDITORIAL FÉVRIER 2021



Véronique BAHIT
Secrétaire Générale

Chères Collègues, Chers Collègues,

L'UNSA Territoriaux CeA fait de vos conditions de travail, votre niveau de rémunération et votre équilibre vie professionnelle/vie privée, ses priorités absolues. Elle lutte contre les souffrances qui émergent et les déséquilibres internes qui se font jour.

La CeA s'est engagée à co-construire le département alsacien de demain... avec ses agent-es.

L'UNSA se tient donc prête à négocier, pourvu que cette co-construction s'entende dans le respect de la réglementation, de la parole donnée et dans l'écoute active de ses propositions qui émanent des observations quotidiennes du terrain et que nous vous invitons à découvrir dans cette newsletter.

L'équipe UNSA vous invite à la contacter régulièrement pour partager vos interrogations, souhaits, inquiétudes, satisfactions et attentes.

« Tout obstacle renforce la détermination. Celui qui s'est fixé un but n'en change pas. »

Léonard de Vinci

Vos actus CeA

Pouvoir d'achat et conditions de travail : nos priorités pour 2021.

Les négociations dans le cadre du transfert des personnels à la CeA vont reprendre. L'UNSA a présenté au Président Frédéric Bierry ses priorités : revalorisation des cibles A2, A3 et B3, 13^e mois pour toutes et tous, mise en place du forfait mobilité, revalorisation des titres-restaurant à 11 euros, équipement et prise en charge financière des frais annexes des télétravailleur-ses, convention de prévention HUMANIS/COLLECTEAM, adhésion dès que possible des agent-es ex-68 au CNAS, etc.

[Je découvre le courrier au Président Bierry sur les priorités de l'UNSA](#)

[Je découvre le courrier au Président Bierry sur le forfait télétravail](#)



ASSFAM, l'**UNSA** demande la perception du SMIC dès la première enfant placée.

[Je découvre le courrier au Président Bierry contre les faibles retraites des ASSFAM](#)

Le calendrier des négociations se construit maintenant.

Vous souhaitez que l'**UNSA** soit votre porte-parole sur des thématiques supplémentaires qui vous tiennent particulièrement à cœur ? [Contactez l'UNSA](#)



CeA et restructuration de services : l'IDV, vous y pensez ?

L'indemnité de départ volontaire (IDV) peut être versée dans le cadre de la restructuration de services, à la condition de se situer à cinq ans et plus de l'âge d'ouverture de son droit à la retraite. Elle concerne les agent·es titulaires et contractuel·les en CDI. Elle existait au CD67. Et à la CeA ?

[Je souhaite en savoir +](#)

[Je découvre le courrier au Président Bierry](#)



Changement de résidence administrative : un recours est possible.

Un changement d'affectation associé à un changement de résidence administrative s'assimile à une mutation. Cette décision est donc susceptible de faire l'objet d'un recours : le cumul de ces deux changements modifie la situation de l'agent·e et nécessite la consultation de la commission administrative paritaire.

Je pense être concerné·e ? [Je contacte l'UNSA](#)

Vos actus Covid



SARS-COV 2 et maladie professionnelle.

Vous avez contracté le SARS-CoV2 et vous souffrez de pathologies associées ? La reconnaissance en maladie professionnelle est possible, à condition de pouvoir établir un lien entre l'affection et votre travail.

[Je veux en savoir +](#)

Vos infos statut



Temps partiel thérapeutique : du nouveau en 2021

Un temps partiel plus facile d'accès et renouvelable au cours de la carrière. Ce sera possible bientôt, au plus tard en juin 2021.

[Je veux en savoir +](#)



Pension de retraite et majoration pour famille nombreuse.

Vous avez trois enfants ou plus ? Le droit à majoration pour enfant permet de prendre en compte les charges liées à une famille nombreuse dans le calcul de votre pension. **Cette majoration et la surcote sont désormais dé plafonnées.** Ce droit n'est pas une prestation distincte de la pension de retraite mais un mode de calcul de celle-ci.

Je pense être concerné-e et j'ai besoin d'aide ? [Je contacte l'UNSA](#)



ATI : Quesako ?

Vous avez été victime d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle ? Vous restez atteint-e d'une invalidité permanente partielle (IPP) vous permettant toutefois de poursuivre ou de reprendre votre activité professionnelle ? Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI).

[Je veux en savoir +](#)

Vos actus nationales



Ségur de la Santé : et les Territoriaux ?

Les grand-es oublié-es du Ségur de la Santé sont les personnels sociaux et médicosociaux de la fonction publique territoriale. Alors que le gouvernement a annoncé des augmentations de rémunération, la pilule demeure amère pour les Territoriaux. Seule perspective : des négociations à venir intégrant les conseils départementaux, peu enclins, aujourd'hui, à valider une mesure bien trop coûteuse à leur goût.

Inadmissible pour l'**UNSA Territoriaux** qui continue à revendiquer l'augmentation de 183 € par mois, pour toutes et tous, sur le même calendrier que le secteur hospitalier !



L'UNSA valide le rapport du Haut Conseil du Travail social.

L'**UNSA** a approuvé le rapport intitulé « Le travail social au défi de la crise sanitaire », présenté le 25 janvier dernier lors de la plénière du Haut Conseil du Travail social. Ce rapport constate, une fois de plus, que les travailleurs-euses sociaux-les sont des « invisibles au service de populations invisibles ».

[Je veux en savoir +](#)

Vos magazines



Le Mag UNSA Territoriaux

Au sommaire :

Fonction publique : Élections CNRACL ; vie privée des fonctionnaires...

Actu nationale : Projet de loi Santé au travail ; 20 ans après la Loi SRU ; précarité énergétique...

Focus juridique : Sanctions disciplinaires ; accepter une preuve illicite ?...

[Je lis mon MAG](#)